

STATIONNEMENT INTERDIT RUE DU SEMAPHORE
Brocante « APEEZ »

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, l'organisation de la brocante en salle les 19 et 20 mars de 06h00 à 18h00.

Considérant les consignes de la Sous-Préfecture sur les dispositifs de sécurité à mettre en place lors des manifestations,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer la manifestation en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit aux abords de la salle Robert Merle de 6h00 à 17h00. Les véhicules pourront stationner sur le parking bus.

Article 2 : Le présent arrêté sera en vigueur durant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : La circulation sera interdite devant la salle Robert Merle le dimanche 20 mars de 08h00 à 17h00.

Article 4 : Des barrières seront installées pour délimiter les parties concernées.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- M Rabaey Président de l'association APEEZ

Article 6 : Certifié exécutoire après notification le 10 février 2022.

Fait à Zuydcoote, le 09 février 2022

Le Maire



Florence VANHILLE